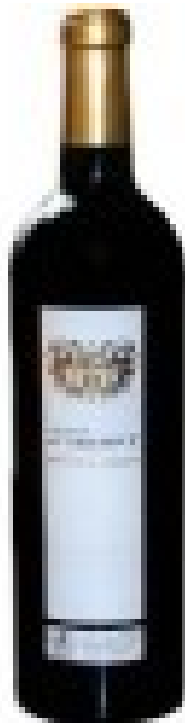


Chateau de Cazenove Bordeaux Supérieur rouge 2015



Prix du produit :

37,50 €

caractéristiques du produit :

Région: BORDEAUX

Vigneron(ne): Louis de CAZENOVE (Bordeaux)

Millésime: 2015

Appellation: Bordeaux Supérieur

Couleur: rouge

Catégorie de prix unitaire: 11-15 €

Format: 75cl

Mode de culture: agriculture raisonnée

Wine Advocate (Parker): 88/100

Cépage dominant: merlot

Description du produit :

**PRESENTATION DU CHÂTEAU DE CAZENOVE
ET TOUTES SES AUTRES CUVEES EN STOCK**

Commentaires sur ce

Chateau de Cazenove 2015

Robert Parker's Wine Advocate (Neil Martin, 28th Oct. 2016) : 88/100. *The 2015 de Cazenove has a very pleasant bouquet that is positively bursting with mulberry and crushed strawberry, just a touch of iodine in the background. The palate is smooth on the entry with satisfying depth, just a light grip exerted by the tannin. An initially tinny note soon dissipated on the finish and what you are left with is just a delicious and well-made Bordeaux Supérieur that should drink well for 4-5 years. Tasted August 2016. Drink date 2017-2021.*

Fiche technique rédigée par le domaine :

Domaine : 15 hectares, dont 12,5 hectares plantés.

Sol : "Palus secs" et argile siliceuse.

Densité des plants : 5000 pieds/hectare, âgés de 21 ans en moyenne.

Cépages : 65% Merlot, 35% Cabernet Sauvignon

Travail de la vigne: Mécanique, sans herbicide ni insecticide depuis 1996.

Fermentation alcoolique : 20/25 jours à 28C°, thermorégulation par ruissellement .

Eleavage : 14 mois, alternant chêne français et cuves inox, puis 2 ans en bouteilles au château.

Description brève du produit :

Excellent **Bordeaux Supérieur** situé à la lisière de l'**appellation Margaux**, dans l'**immense millésime 2015**. Après un millésime 2010 qui tient encore toutes ses promesses en 2018, voilà un 2015, grand et puissant millésime là encore, qui durera au moins 5 ans dans une bonne cave. Mais vous pouvez commencer à le déguster en 2018 avec un gibier, des plats épicés ou des fromages forts.